

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)**AMENDEMENT****N ° 2307**présenté par
M. Lachaud

ARTICLE 50

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le "schéma de transformation" de pré-mise en place du système universel doit également définir les orientations d'une politique d'action sociale coordonnée au sein du SRU. Lorsque vous parlez "d'action sociale", cela sonne comme un peu d'exotisme, dans un projet de loi qui se veut parfaitement anti-social. Cela parce qu'il détruit notre système par répartition, qu'il amène à une baisse des pensions, qu'il repousse l'âge de départ à la retraite à taux plein, qu'il ne fait que mine de prendre en compte la précarité. Pour toutes les raisons que nous avons pu expliciter précédemment, en harmonie avec la volonté de la majorité des français.es, nous demandons la suppression de cet alinéa, mais également de cette réforme.